

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 54 professeurs des écoles de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement d'échelon bonifié du 1^{er} grade pour le passage du 8^{ème} au 9^{ème} échelon au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

Nom	Nom patronymique	Prénom	Affectation
CHAGUE	CHAGUE	BARBARA	
DANZON	DANZON	CAMILLE	ZR DEPARTEMENTALE ZONE BRIGADE BANALISE 75020
THOMAIN	THOMAIN	AURELIE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FAUBOURG ST DENIS 34 RUE DU FAUBOURG ST DENIS 75010 PARIS-10E
LECLERCQ	LECLERCQ	HELENE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MOURAUD T 5 RUE MOURAUD 75020 PARIS-20E
DUPEYRON	DUPEYRON	CAMILLE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE REIMS 38 BOULEVARD DE REIMS 75017 PARIS-17E
SACONNEY	SACONNEY	CAMILLE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE RENARD 16 RUE DU RENARD 75004 PARIS- 4E
LATAPIE	LATAPIE	MATHILDE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BELLIARD 129 RUE BELLIARD 75018 PARIS-18E
STREITMATTER	STREITMATTER	JEAN-LUC	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LOUVOIS-VIVIENNE 6 RUE DE LOUVOIS 75002 PARIS- 2E
COTTARD	COTTARD	MARIE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CARDINAL AMETTE 3 PLACE DU CARDINAL AMETTE 75015 PARIS-15E

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

ACADEMIE DE PARIS

BERNARD	BERNARD	JESSICA	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EUGENE REISZ 4 RUE EUGENE REISZ 75020 PARIS-20E
AUBRY	AUBRY	GENEVIEVE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE J.F LEPINE 6 RUE JEAN FRANCOIS LEPINE 75018 PARIS-18E
BENGUIGUI	HONIAT	JESSICA	
GRUND	LEGER	SOPHIE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JENNER EB ECOLE B 46 RUE JENNER 75013 PARIS-13E
BARADEL	BARADEL	ANNE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE REPUBLIQUE EB 100 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 75011 PARIS-11E
TECHINI-FEGHOULI	TECHINI	HANAN	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FRANCOISE DORLEAC EB EB 8 PLACE FRANCOISE DORLEAC 75018 PARIS-18E
ACKET	CLOUD	MELANIE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FLORENCE 4 RUE DE FLORENCE 75008 PARIS- 8E
LEVEQUE	LEVEQUE	VIRGINIE	
LECARDONNEL	LECARDONNEL	LEO	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MARSEILLE 17 RUE DE MARSEILLE 75010 PARIS-10E
MARTINS	MARTINS	CLAIRE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CHARENTON 51 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS-12E
ABOU EL EINEIN	ABOU EL EINEIN	YOHAN	COLLEGE ALPHONSE DAUDET 93 RUE D'ALEZIA 75014 PARIS
TORRES	TORRES	AURELIE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE SAUSSURE Z 101 RUE DE SAUSSURE 75017 PARIS-17E
CALLY	CALLY	CECILIA	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FELIX FAURE 56 AVENUE FELIX FAURE 75015 PARIS-15E
MONTHE	MONTHE	FLORIANNE	INSPECTION EDUCATION NATIONALE PARIS 1ERE CIRC ADJOINT IA 12 BOULEVARD D'INDOCHINE 75019 PARIS-19E
JADEAU	JADEAU	MARINE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE AQUEDUC C 39 RUE DE L'AQUEDUC 75010 PARIS-10E
BEZARD	BEZARD	REMY	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE MARX DORMOY 53 BIS RUE MARX DORMOY 75018 PARIS-18E
PIRES	PIRES	SOPHIE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MIOLLIS C 33 BIS RUE MIOLLIS 75015 PARIS-15E
NASCIMBENI	NASCIMBENI	MICHELINA	INSPECTION EDUCATION NATIONALE PARIS 1ERE CIRC ADJOINT IA 12 BOULEVARD D'INDOCHINE 75019 PARIS-19E
OVIGNE	OVIGNE	MARIE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MARE 42 RUE DE LA MARE 75020 PARIS-20E
SCHROBILTGEN	GENAUDEAU	ANNE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE RICHOMME 18 RUE RICHOMME 75018 PARIS-18E
WOLL	TOULET	MARIE JOSEE	
WJUNISKI	WJUNISKI	IVAN	ZR DEPARTEMENTALE ZONE BRIGADE BANALISE 75020
VILLEFRANQUE	VILLEFRANQUE	ANNE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JARDINET 7 RUE DU JARDINET 75006 PARIS- 6E
BEDEL	BEDEL	CAMILLE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE GOUBET 4 RUE GOUBET 75019 PARIS-19E
LABAT	LABAT	JEROME	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FOURCROY 12 BIS RUE FOURCROY 75017 PARIS-17E
CLECH	CLECH	MARIE	INSPECTION EDUCATION NATIONALE PARIS CENTRE PARIS CENTRE 11 RUE D ARGENTEUIL 75001 PARIS- 1E
CHARVERON	CHARVERON	STEPHANIE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE PAUL GERVAIS 2 RUE PAUL GERVAIS 75013 PARIS-13E
CORREGE	CORREGE	EMILIE	INSPECTION EDUCATION NATIONALE C.20D 46 RUE DE LA REUNION C.20D 46 RUE DE LA REUNION 75019

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

ACADEMIE DE PARIS

			PARIS-19E
ROUXEL DUVAL	DUVAL	SYLVIE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ST BENOIT 12 RUE SAINT BENOIT 75006 PARIS- 6E
DELPIT	ARLIE	ISABELLE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE BALARD 95 RUE BALARD 75015 PARIS-15E
SAMALI	SAMALI	LILIA	INSPECTION EDUCATION NATIONALE PARIS 1ERE CIRC ADJOINT IA 12 BOULEVARD D'INDOCHINE 75019 PARIS-19E
VOILLAT	ROBILLARD	STEPHANIE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE TORCY 5 RUE DE TORCY 75018 PARIS-18E
LAMBREY	ABECASSIS	VICKY	ECOLE POLYVALENTE PUBLIQUE EBLE C 14 RUE EBLE 75007 PARIS- 7E
LIBOUREL	VANDAMME	CELINE	ECOLE PRIMAIRE D'APPLICATION FRANCOIS COPPEE 14 RUE FRANCOIS COPPEE 75015 PARIS-15E
WEBER	LIPP	RACHEL	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE TOURELLES 9 RUE DES TOURELLES 75020 PARIS-20E
GRAVIER	GRAVIER	LISE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE GUSTAVE ROUANET W 1 RUE GUSTAVE ROUANET 75018 PARIS-18E
MORVAN	MORVAN	GUILLAUME	
BLANCHARD	BLANCHARD	OPHELIE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EMILE LEVASSOR 3 RUE EMILE LEVASSOR 75013 PARIS-13E
GAURIN	GAURIN	JULIEN	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FRANCOISE DORLEAC EA EA 8 PLACE FRANCOISE DORLEAC 75018 PARIS-18E
MAZENQ	MAZENQ	PERRINE	
PRETAT	PRETAT	PERRINE	INSPECTION EDUCATION NATIONALE PARIS CENTRE PARIS CENTRE 11 RUE D ARGENTEUIL 75001 PARIS- 1E
BAUMERT	WANNER	JOANNE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE PRIMO LEVI 21 RUE PRIMO LEVI 75013 PARIS-13E
CAME	CAME	HELENE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE VULPIAN 13 RUE VULPIAN 75013 PARIS-13E
DESLANDRES	BAZIN	ELSA	
FUCHS	VIDEBIEN	AMELIE	

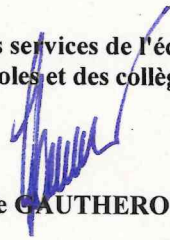
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

ACADEMIE DE PARIS

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 9 avril 2026,

**La Directrice académique des services de l'éducation nationale
chargée des écoles et des collèges**


Christelle GAUTHEROT

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- Soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- À compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- Ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite

Pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à l'avancement d'échelon bonifié du 1^{er} grade pour le passage du 8^{ème} au 9^{ème} échelon des professeures et professeurs des écoles est de 85,71%, la part des hommes est de 14,29%.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement d'échelon bonifié du 1^{er} grade pour le passage du 8^{ème} au 9^{ème} échelon des professeures et professeurs des écoles est de 86%, la part des hommes est de 14%.